



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la sante : Bouches-du-Rhone

Question écrite n° 65839

Texte de la question

M Guy Hermier attire l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur la decision prise par la DDASS des Bouches-du-Rhone de fermer le secteur 24 de psychiatrie adulte de ce departement. Ce secteur, qui a ete cree en 1985 pour repondre a la demande de soins psychiatriques de la population du 6e arrondissement de Marseille et qui est rattache a l'assistance publique de Marseille, a jusqu'a present rempli au mieux sa tache sanitaire ainsi que ses taches de prevention et d'enseignement : quelque 400 patients y sont traites en « file active », 2 000 consultations annuelles y sont realisees, des reunions d'information sur la pathologie mentale y sont tenues, et quelque 50 etudiants, tous statuts confondus, y sont recus en enseignement theorique et pratique. C'est cette pratique de terrain longue et patiente qu'ignore l'autorite de tutelle en manifestant aujourd'hui sa volonte de fermer le 24e secteur. L'argument de cette fermeture, c'est qu'elle permettrait de contribuer a l'ouverture de six autres secteurs dans le departement et de retablir ainsi l'equilibre « Est-Ouest » dans les Bouches-du-Rhone. Il s'agit d'un argument specieux dans la mesure ou l'on voit mal comment le personnel d'un seul secteur pourrait assurer le fonctionnement de six secteurs. Or le rapport de la DRASS d'octobre 1991 ne prevoit aucune creation de poste pour l'ouverture des secteurs mentionnes. En accord avec les syndicats et l'ensemble du personnel, il lui demande de revenir sur cette decision qui priverait les patients du 6e arrondissement d'un outil de soins dont ils commencent a ressentir les effets benefiques.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation du secteur no 24 de psychiatrie generale de Marseille fait actuellement l'objet d'une etude attentive par mes services dans le cadre de l'elaboration du schema departemental d'organisation en sante mentale des Bouches-du-Rhone. Une concertation a ete instruite dans ce cadre avec les praticiens et les equipes psychiatriques interessees afin d'aboutir a un redécoupage des secteurs de psychiatrie a Marseille qui tienne mieux compte des evolutions et des modifications demographiques de la ville et son agglomeration. La decision qui devra etre prise a l'issue de cette concertation va preserver en tout etat de cause l'ensemble des moyens affectes a la psychiatrie par l'assistance publique de Marseille, donc l'ensemble des moyens actuellement alloues aux patients pris en charge en psychiatrie. Ainsi la poursuite active de la renovation de l'offre de soins en psychiatrie et la meilleure adaptation possible de cette offre aux besoins des malades traites seront realisees.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65839

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 1992, page 5802